



# **District Multiple 103 France**

## **Commission Nationale HUMANISME**

### **GRAND PRIX DE MUSIQUE THOMAS KUTI**

### **LIONS CLUB INTERNATIONAL ANNEE 2011 - 2012**

#### **FICHE TECHNIQUE**

**INSTRUMENT : VIOLONCELLE**

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Réservé aux étudiants des conservatoires et écoles de musique à l'exclusion des professionnels, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de trois ans au 31 Décembre 2011, et sous réserve d'avoir moins de 23 ans le 31 Décembre 2011.

#### **SELECTION**

- A) Inscription avant le 21 Mars 2012
- B) Epreuves probatoires, un Jury désigne le lauréat du District
- C) Finale à la Convention Nationale de Lyon du 25 au 26 Mai 2012
- D) Le Lauréat national participera au forum Européen de BRUXELLES en Septembre 2012

#### **MORCEAUX**

Liste complète dans le règlement du concours.

#### **RECOMPENSES**

- A) Congrès de District : Un prix de 500 €uros
- B) Convention nationale : 1<sup>er</sup> Prix : 1. 800 €uros ; 2<sup>ème</sup> Prix : 1. 000 €uros  
3<sup>ème</sup> Prix : 500 €uros
- C) Concours Européen de Musique

Règlement complet et fiche d'inscription sur le site : lions-France.org et *district*

Renseignements :

Coordinateur de District  
COMMISSION HUMANISME

Chargé de Mission  
CULTURE

Chargé de Mission  
MUSIQUE



# **District Multiple 103 France**

## **Commission Nationale HUMANISME**

### **GRAND PRIX DE MUSIQUE THOMAS KUTI**

### **LIONS CLUB INTERNATIONAL ANNEE 2011 – 2012**

#### **REGLEMENT DU CONCOURS**

##### **Article 1 – Esprit**

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et Ecoles de Musique **à l'exclusion des professionnels**. Tout musicien vivant de la musique, donc professionnel, ne peut pas participer à ce concours.

##### **Article 2 – Choix de l'instrument**

L'instrument retenu pour le Forum Européen de BRUXELLES est le Violoncelle.

##### **Article 3 – Conditions de participation**

Le Grand Prix de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique de tous niveaux, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de trois ans au 31 Décembre 2011, et sous réserve d'avoir moins de 23 ans le 31 Décembre 2011. Tout candidat à ce Prix ne pourra se présenter que dans un seul District afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances. Il doit être titulaire du Certificat de fin d'études musicales ou de l'équivalent délivré par une école de musique.

##### **Article 4 – Date limite du dépôt des candidatures**

Les bulletins d'inscription devront être adressés directement au Chargé de Mission « Culture et Musique » du District qui présente le lauréat à la Convention Nationale, avant le 21 mars 2012.

##### **Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires**

**A/** Les épreuves probatoires se dérouleront dans les lieux choisis par le Délégué à la Commission Nationale Humanisme et le Chargé de Mission « Culture et Musique » du District, en accord avec leur Gouverneur. Le Jury comprendra une majorité de musiciens professionnels, et sera présidé par l'un d'eux. Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national même s'il est le seul candidat (voir la fiche de résultat à joindre au dossier du candidat).

**B/** Les candidats seront directement informés 15 jours à l'avance de la date prévue pour le Concours ainsi que des précisions leur permettant de respecter les conditions dans lesquelles ils devront se présenter : lieu, jour et heure.

**C/** Les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires dans chaque District : le morceau imposé et une œuvre choisie dans la liste ci-dessous.

## **1 Morceau imposé**

Prélude from Suite nr. 4 in E-flat Major BWV 1010 for cello-solo J.S. Bach

## **2 Liste Répertoire**

1. Concerto for cello in D Major Hob.VIIIb:2  
1st mvt. Allegro moderato (without cadenza) J. Haydn
2. Sonate nr.4 op.102 nr.1 in C Major  
Andante -Allegro vivace (1<sup>st</sup> +2<sup>nd</sup> mvt) L. Van Beethoven
3. Sonata for Arpeggione D 821 in A minor  
1<sup>st</sup> Mvt without repeat: Allegro moderato Fr. Schubert
4. Five Pieces in Folk Style op.102  
1.3 and 4: Mit humor - Nicht schnell, mit viel Ton zu spielen - Nicht zu rash R. Schumann
5. Sonata nr.2 in F major op.99  
1<sup>st</sup> Mvt. Allegro vivace J. Brahms
6. Sonata for cello and piano in D minor op. 40  
1<sup>st</sup> Mvt Allegro non troppo D. Shostakovich
7. Pezzo capriccioso P.I.. Tchaïkovsky
8. Sonata for cello solo op.28  
1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> mvt: Lento e sempre sostenuto - Poco allegretto e grazioso E.Ysaÿe
9. Sonata for cello solo  
1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> mvt. Fantasia - Tema pastorale con variazioni G. Crumb
10. Sonate op.8 for cello solo  
1st Mvt: Allegro maestoso ma appassionato Z. Kodaly

### **Article 6 – Attribution du Prix de District**

Le Prix de 500 €uros décerné par le Gouverneur du District sera remis au lauréat lors du repas des membres de la commission et des candidats lors de la convention nationale.

### **Article 7 – Finale Nationale**

Les Premiers Prix de chaque District s'engagent à concourir à la Finale Nationale du District Multiple 103 France, qui aura lieu lors de la Convention Nationale qui se tiendra à Lyon les 25 et 26 Mai 2012.

Ils devront exécuter les mêmes morceaux (une œuvre imposée et une œuvre choisie dans la liste ci-dessus) que ceux joués pendant les épreuves probatoires. Le Jury mis en place par le Comité Organisateur du Prix Lions, sera composé de professionnels de haut niveau.

Aucun Lions ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

Le Jury sélectionnera les six meilleurs candidats qui devront alors exécuter en public une deuxième œuvre qu'ils auront choisie dans la liste ci-dessus.

A l'issue de la Finale Nationale, trois Prix seront attribués :

Premier Prix : 1.800 €uros

Participation au Concours Européen qui se tiendra du 13 au 15 octobre 2011 à Maastricht.

Deuxième Prix : 1.000 €uros

Troisième Prix : 500 €uros

La remise des récompenses se fera lors de l'Assemblée Générale de la Convention Nationale Lions de Lyon le Samedi 26 Mai 2011.

Le Lauréat s'engage à jouer à cette occasion le morceau imposé.

### **Article 8 – Jurys**

Les décisions des Jurys de District et de la Convention Nationale sont sans appel.

### **Article 9 – Forum Européen**

Le Lauréat désigné lors de la Convention Nationale de Lyon s'engage à participer, aux frais du District Multiple 103 France au "Grand Prix Européen de Musique Lions" qui aura lieu lors du 58<sup>e</sup> Forum Européen à BRUXELLES (BELGIQUE) en Septembre 2012.

Il jouera en première partie le morceau imposé et en deuxième partie un premier morceau à choisir dans la liste des œuvres proposées ci dessus.

Les six meilleurs candidats sélectionnés par le Jury joueront en public un deuxième morceau à choisir dans la liste des œuvres proposées ci dessus.

Après délibération, le Jury attribuera les Prix Européens.

### **Article 10 – Prise en charge des candidats et lauréats** (à l'exclusion de toute autre personne)

District d'origine : Frais de déplacement à la Convention.

District Multiple : Frais d'hébergement des Jeudi et Vendredi soir

Repas du Jeudi soir, Vendredi midi, Soirée des Lions de France le  
Vendredi soir et Samedi midi pour les six finalistes.

Il est précisé que les candidats mineurs le 24 Mai 2012 devront être accompagnés

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

## **COMMISSION NATIONALE HUMANISME**

<b>GOUVERNEUR</b> ACTION CULTURELLE DEVELOPPEMENT DURABLE Gilles VETAUX ORLEANS RENAISSANCE <a href="mailto:galerielesalizes@aol.com">galerielesalizes@aol.com</a>	<b>GOUVERNEUR</b> ENVIRONNEMENT Suzanne PROY DANIEL NICE VICTOIRE <a href="mailto:s.proydaniel@wanadoo.fr">s.proydaniel@wanadoo.fr</a>	<b>GOUVERNEUR</b> RELATIONS et RENCONTRES INTERNATIONALES. FRANCOPHONIE Jean Maurice COUDRE SAINT NAZAIRE ESTUAIRE <a href="mailto:jmc44@club-internet.fr">jmc44@club-internet.fr</a>
<b>PRESIDENT</b> Christian LENOIR <b>SECRETAIRE</b> Serge ROY	BELLAC GARTEMPE LES LILAS MONTREUIL	<a href="mailto:christian.lenoir3@wanadoo.fr">christian.lenoir3@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:serge.roy16@gmail.com">serge.roy16@gmail.com</a>
<b>DELEGUE DISTRICT</b>	<b>CHARGE de MISSION</b> CULTURE	<b>CHARGE de MISSION</b> MUSIQUE



# **District Multiple 103 France**

## **Commission Nationale HUMANISME**

### **GRAND PRIX DE MUSIQUE THOMAS KUTI**

### **LIONS CLUB INTERNATIONAL**

### **ANNEE 2011 - 2012**

#### **FICHE D' INSCRIPTION A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

( En lettres capitales)

**CLUB :**

**DISTRICT :**

**NOM** du candidat: Mme Melle M.

(en capitales)

**PRENOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**

(Joindre la photocopie de la carte d' identité recto verso)

**ADRESSE :**

**TELEPHONE :**

**COURRIEL:**

**NATIONALITE :** (résidant en France Art.3)

**TITRES des deux œuvres choisies parmi les onze proposées :**

**1**

**2**

(Rappel du morceau imposé:.....)

**DIPLOMES MUSICAUX :**

**1**

**2**

(Joindre obligatoirement la photocopie des diplômes)

**Engagement :** Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement du GRAND PRIX DE MUSIQUE THOMAS KUTI du LIONS CLUB INTERNATIONAL District Multiple 103 FRANCE et je l'accepte.

Fait à

le

Signature

Merci de bien vouloir adresser l'original de cette fiche d'inscription et documents ci-dessus, par courrier ou par courriel, avant le 21 mars 2012 au Chargé de Mission Musique du District.